

## Avant le vent

*Mieux vaut prévenir...*

**L**e vent est un risque redouté en forêt. Pour se prémunir, le propriétaire doit intégrer des facteurs climatiques, sylvicoles et assurantiels.

### Évolution climatique ?

Météo France publie le suivi des tempêtes<sup>(1)</sup> depuis 1980 ; les surfaces affectées en métropole montrent une forte variabilité interannuelle. La période d'analyse est trop courte pour dégager une tendance. Mais les tempêtes ont été moins nombreuses au cours de la dernière décennie malgré l'occurrence d'événements forts tel que Xynthia en 2010.

Outre ces phénomènes d'ampleur, on observe des tornades ponctuelles, souvent localisées sur des couloirs connus, qui occasionnent des dégâts en forêt, notamment sur peuplier.

Enfin, **les volumes chablis augmentent** en Europe suite à la hausse des surfaces boisées, des volumes sur pied, de l'âge des peuplements et donc de leur vulnérabilité (voir graphique).

### Sylviculture préventive

L'analyse des dégâts de 1999 (et d'autres) ne permet pas de conclure sur l'avantage d'une sylviculture par rapport à d'autres. Quelques mesures peuvent toutefois réduire les risques, selon le vent :

- **Ancrer au sol** : le développement du système racinaire est crucial pour la résistance des arbres. Il sera facilité si l'essence est adaptée aux conditions de croissance. La plantation est aussi une étape déterminante : qualité du plant, du travail préalable du terrain et de la mise en place des plants. Le déploiement des racines sera ensuite favorisé dans un sol profond (planter argileux, roche mère, nappe... idéalement à plus de 75 cm de profondeur).
- **Intervenir régulièrement** : la tempête de 1999 a montré que



F. Massé CRPF/FCO/CNPF

*Les dégâts de tempête ne sont plus indemnisés par l'Etat.*

les parcelles éclaircies assidûment et précocement résistent mieux ; les arbres sont plus stables et la perméabilité du boisement au vent réduit les dégâts.

- **Diversifier les essences** dans la parcelle ; si la résistance au vent des peuplements mélangés reste discutée (car souvent liée à l'essence même), la résilience est incontestable.
- **Favoriser les lisières perméables** au vent.

tempête, même exceptionnelle. En contrepartie les cotisations de telles assurances peuvent être déduites de l'impôt sur le revenu dans le cadre du DEFI<sup>(2)</sup>. Pour connaître les assurances tempête, contactez votre syndicat (voir page 12).

Le risque Zéro n'existe pas mais le sylviculteur peut aider sa forêt à affronter les aléas climatiques.

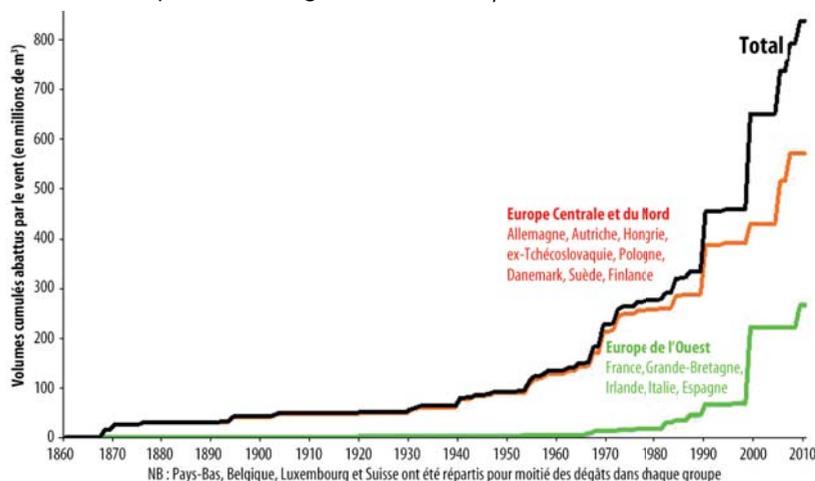
*Christine POMPOUGNAC  
Ingénieur au CRPF*

### Assurance

Plusieurs compagnies couvrent les dommages de tempête (et/ou incendie). Selon le peuplement il peut être utile de contracter une telle garantie. D'autant plus que depuis 2017 l'État n'indemnise plus les dégâts de

(1) plus de 100 km/h touchant plus de 2 % de la France - [www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd](http://www.meteofrance.fr/climat-passe-et-futur/climathd)

(2) Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement en forêt : Déduction de l'impôt sur le revenu de 76 % de la dépense plafonnée à 6 €/ha, globalement retenue dans la limite de 6 250 € pour une personne seule, 12 500 € pour un couple.



Les chablis concernent essentiellement l'Europe Centrale jusqu'en 1967, l'Europe de l'Ouest est de plus en plus touchée depuis 1982

Source : IDF d'après Doll (2000) complété